



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 123 et 44 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix,
de liberté, de démocratie et de développement**

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.42

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/26) en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences budgétaires du projet de résolution A/55/L.42, relatif à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport du 14 septembre 2000 (A/55/389), le Secrétaire général avait présenté un plan de réduction progressif de la présence de la MINUGUA au Guatemala jusqu'à l'achèvement des opérations en 2003. Dans son dernier rapport (A/56/391), en date du 21 septembre 2001, le Secrétaire général indiquait que la première phase de cette opération avait eu lieu en décembre 2000, le budget de la MINUGUA ayant été réduit de 39 % et son effectif de 46 %, ce qui a obligé la Mission à modifier son dispositif dans le pays. Le nombre de bureaux régionaux a été ramené de huit à six et celui des bureaux régionaux de cinq à quatre. Des cinq équipes mobiles prévues pour 2001, une seule a été constituée et le personnel affecté aux autres a été intégré aux bureaux régionaux ou sous-régionaux correspondants (voir par. 29 et 30).

3. Le Comité consultatif note toutefois que cette réduction a eu un impact sur le déploiement géographique de la Mission et des incidences sur sa capacité opérationnelle, la contraignant à établir un ordre de priorité entre ses activités, en particulier en matière de vérification et de renforcement des institutions. Plusieurs



secteurs de la société s'étant déclarés préoccupés à l'idée d'une nouvelle réduction de la présence de la MINUGUA sur le terrain, le Secrétaire général a proposé que les réductions d'effectifs prévus pour 2002 n'affectent ni ne modifient le déploiement géographique programmé pour 2001 et que toutes les équipes mobiles prévues soient effectivement mises en place, compte tenu de la situation générale dans laquelle s'inscrit le processus de paix. Les bureaux régionaux seront renforcés par réaffectation de postes du Siège et les fonctions attribuées au coordonnateur sur le terrain seront reprises par le chef de mission adjoint (A/56/931, par. 31 et 33). Le Comité note qu'il est indiqué dans le préambule du projet de résolution A/56/L.42 qu'un nouveau calendrier allant de 2000 à la fin de 2004 a été approuvé pour la mise en oeuvre des aspects de fond des accords de paix.

4. Cela étant, les ressources demandées par le Secrétaire général dans le cadre du chapitre 3, Affaires politiques, du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6, chap. 3) en vue de la prorogation du mandat de la MINUGUA du 1er janvier au 31 décembre 2002 représentent 14 755 100 dollars (A/C.5/56/26, par. 10 et annexe I.A).

5. Le Comité consultatif note à la lecture du paragraphe 11 et de l'annexe V de l'état que, sur le crédit d'un montant total de 43 233 400 dollars approuvé par l'Assemblée générale pour la période allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001, les dépenses non vérifiées sont estimées à 39 871 600 dollars, qui a abouti à un solde inutilisé de 3 361 800 dollars.

6. Au paragraphe 7 de l'état du Secrétaire général, il est indiqué qu'en 2002 l'organigramme du siège de la MINUGUA sera réorganisé autour de quatre grands secteurs (droits de l'homme, affaires socioéconomiques, réinstallation et intégration, et sécurité publique et affaires militaires) et que le nombre d'observateurs de police et d'officiers de liaison militaires demeurera le même en 2002, après être passé, en 2001, de 51 à 10 et de 20 à 4, respectivement.

7. Le tableau d'effectifs proposé, soit 271 postes au total, comprend 69 fonctionnaires recrutés sur le plan international (48 administrateurs, 17 agents des services généraux et 4 agents du Service mobile), 139 agents recrutés sur le plan local et 63 Volontaires des Nations Unies. La suppression de six postes d'administrateur et trois postes d'agent du Service mobile est partiellement compensée par une augmentation de 3 du nombre des agents des services généraux recrutés sur le plan local. Pour estimer les dépenses de personnel, on applique des taux de vacance de postes de 5 et 3 % pour le personnel international et le personnel local, respectivement. On trouvera à l'annexe IV de l'état le tableau d'effectifs proposé pour 2002, par unité.

8. Les dépenses estimatives de fonctionnement de la MINUGUA se montent à 2 432 200 dollars pour 2002, y compris des dépenses non récurrentes de 246 800 dollars, alors que le montant du crédit approuvé pour l'exercice biennal 2000-2001 était de 7 394 400 dollars. Des réductions apparaissent pour tous les objets de dépense étant donné la diminution par rapport à l'exercice biennal 2000-2001.

9. Le Comité consultatif note les informations qui figurent à l'annexe III sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires et du Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala. Le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001 jusqu'à la fin de 2001 est estimé à 3 727 200 dollars pour les projets indiqués dans cette annexe. En outre, nombre de ces projets devraient se

poursuivre en 2002 et, compte tenu des contributions déjà apportées ou en négociation, on estime qu'un montant de 2 342 100 dollars sera utilisé en 2002.

10. Le Comité consultatif note qu'en prévision du retrait de la Mission plusieurs projets relevant de l'Agenda pour la paix sont progressivement transférés du Fonds d'affectation spéciale vers les organismes des Nations Unies et qu'un groupe de transition est en train d'être mis en place pour établir des directives politiques en ce qui concerne les projets transférés aux institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, afin d'assurer une plus grande cohésion au processus de transfert (voir A/56/391, par. 39 à 41). Le Comité s'en félicite. En outre, le Comité a également été informé que des consultations, auxquelles participent le Département des affaires politiques, la MINUGUA, les États intéressés et le système interinstitutions, se déroulent dans le but d'identifier et de mobiliser pour l'avenir des ressources additionnelles afin d'appuyer le renforcement du processus de consolidation de la paix, comme il est demandé dans la résolution 55/177 et dans le projet de résolution A/56/L.42. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de faire rapport sur ce point dans le cadre de son prochain rapport sur la MINUGUA.**

11. **Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/56/L.42, les dépenses supplémentaires pour 2002 seraient de 14 755 100 dollars, montant qui serait imputé sur la provision de 93 691 600 dollars (avant actualisation des coûts) pour les missions politiques spéciales demandée au chapitre 3, Affaires politiques, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.**